

*Déclaration liminaire du SNALC 66
CSASD du JOUR 12 mars 2024*

**Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,**

Pour le SNALC la dimension très idéologique (et sémantique) qui a été donnée au débat sur les groupes de niveau relègue au second plan ce qui préoccupe réellement les collègues : les moyens horaires, les conditions de mise en œuvre, les emplois du temps, la liberté pédagogique. Au 1er septembre prochain, la question ne sera pas de savoir si le groupe est « de niveau » ou pas « de niveau », mais de savoir s'il est tout simplement possible d'organiser l'année scolaire en français et en mathématiques.

Le ministère continue de s'entêter dans un schéma irréalisable sur le terrain : des groupes sur la totalité de l'horaire, avec une révision de la composition de ces groupes plusieurs fois pendant l'année. Le SNALC a pourtant averti tous les ministres de l'Éducation nationale qu'il a pu rencontrer ces derniers temps : cette double contrainte crée une usine à gaz qui aura des conséquences invraisemblables en termes de conditions de travail, d'emploi du temps et de progression pédagogique sur l'année. Peine perdue : les annonces politiques conjuguées à l'idéologie priment sur la réalité des établissements et sur la crise des recrutements, particulièrement marquée en français et en mathématiques.

La ministre a toutefois expliqué qu'il serait désormais possible de déroger à ce principe, en ouvrant la possibilité d'avoir des moments où les élèves seront regroupés par classe au cours de l'année. Pour le SNALC, c'est encore plus déstructurant et compliqué en termes d'organisation que la version précédente, sauf à faire de cette dérogation... la norme. Cela reviendrait à enterrer purement et simplement la mesure. Ce sont les

collègues enseignants et chefs d'établissement qui vont, une fois de plus, devoir gérer l'injonction contradictoire : obéir à un ordre impossible à réaliser, ou se voir reprocher d'avoir été réalistes et pragmatiques. Il faudra aussi remonter un document au rectorat pour expliquer l'organisation retenue dans le collège : les rectorats n'ont-ils pas autre chose à faire de leur temps ? Le SNALC constate que la gestion des ressources humaines à l'Éducation Nationale continue d'être une catastrophe.

Le SNALC constate et condamne l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans un contexte d'inflation encore soutenue. Le SNALC demande la revalorisation du point d'indice, des mesures indiciaires et un rattrapage salarial sans contreparties pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et du Supérieur. Le SNALC considère que les annonces du président de la République sur une meilleure reconnaissance du « mérite » constituent une diversion, alors qu'on nous prépare une année blanche sur le plan des mesures salariales.

Le SNALC s'oppose à l'annulation de 700 millions d'euros de crédits dans le budget d'une Éducation nationale exsangue. Il revendique l'abandon du pacte, pour que l'enveloppe budgétaire y correspondant soit reversée dans des mesures générales. Il revendique aussi un travail spécifique pour l'ensemble des contractuels afin de les sortir de la pauvreté forcée dans laquelle l'État les place : fin des temps incomplets imposés pour les AESH, élaboration d'une grille indiciaire pour les AED, perspectives d'avancement pour tous, création de corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AED et les AESH.

L'analyse du SNALC n'a pas changé : la crise d'attractivité que connaissent la plupart de nos métiers est due en grande partie au manque d'attractivité salariale et à la baisse de pouvoir d'achat depuis plusieurs décennies. Les économies court-termistes faites par nos gouvernants sur notre dos fragilisent notre société toute entière, et seront à terme très coûteuses. Le SNALC appellera donc à la mobilisation le 19 mars puisque le mot d'ordre est clair et unitaire : les salaires !

Les représentants du **SNALC** au CSA-SD des P.O.